



Rue du Champ de Courses
76370
ROUXMESNIL-BOUTEILLES

COMMUNE DE ROUXMESNIL-BOUTEILLES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUILLET 2022

Date de convocation : 19/07/2022

Date d'affichage : 19/07/2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-cinq juillet à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Sall'Inn, en séance publique, sous la présidence de M. Jean-Claude GROUT, Maire.

Etaient présents : Pascal LEGOIS, Marie-Laure DELAHAYE, Anne-Marie ARTUR, Ronald SAHUT, Martine BUISSON, Alain RASSET, Alain NOEL, Gilbert BAUDER, Florence COSSARD, Armelle POIRIER, Dominique CATEL, Jonathan DESGROISILLES, Stéphanie LEVILLAIN

Etaient Absents : Claude PETITEVILLE a donné pouvoir à Pascal LEGOIS
Pascal CAILLY a donné procuration à Ronald SAHUT
Priscille CLEMENT a donné pouvoir à Alain NOEL
Alain DEHAIS a donné pouvoir à Dominique CATEL
Véronica TROGLIA

Secrétaire de séance : Pascal LEGOIS

Le compte rendu de la dernière réunion est adopté à l'unanimité.

Nombre de membres	
En exercice	19
Présents	14
Pouvoirs	4
Votants	18

OBJET :

AVENANTS MARCHE AD'AP

**AVENANT LOT N°5 : PEINTURE – SOLS SOUPLES–
ENTREPRISE HERBELIN**

Par délibération n°27/22 du 25 avril 2022, le Conseil Municipal a approuvé l'attribution du marché de Travaux d'Adaptation – AD'AP - Mise en accessibilité PMR de 7 bâtiments communaux à Rouxmesnil-Bouteilles, comme suit :

TRAVAUX D'ADAPTATION – AD'AP – MISE EN ACCESSIBILITE PMR DE 7
BATIMENTS COMMUNAUX

<u>Désignation des lots</u>	<u>Nom de l'entreprise</u>	<u>Offre la mieux disante</u> <u>Montant des travaux H.T.</u>
<u>Lot 01</u> – Maçonnerie – Carrelage – Faïences	BADIE MACONNERIE	33 626,28 €
<u>Lot 02</u> – Menuiserie ext/int – Plâtrerie – Faux Plafonds	COPIN	58 226,47 €
<u>Lot 03</u> – Plomberie – Chauffage	TECHNI CHAUFFE	33 580,00 €
<u>Lot 04</u> – Electricité	EIFFAGE ENERGIE	4 519,95 €
<u>Lot 05</u> – Peinture – Sols souples	HERBELIN	8 685,90 €
<u>MONTANT TOTAL H.T.</u>		138 638,60 €

En cours d'exécution, des travaux supplémentaires sont devenus nécessaires, pour les lots suivants :

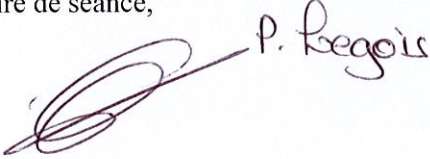
L'avenant a pour objet l'ajout de la prestation peinture dans le hall d'entrée du tennis suivant devis n° 15.957-22 du 29.06.2022, le montant de cet avenant s'élève à 580.00 € HT, ce qui représente une augmentation de 6.68 % du montant initial de ce lot.

Le montant du marché du lot n°5 est porté après avenant en plus-value à la somme de 9 265.90 € HT.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

- De donner un avis favorable à l'avenant n°1 du lot n°5 attribué à l'entreprise Herbelin

Cette délibération est transmise au Représentant de l'Etat.

Secrétaire de séance, 	Le Maire, 
--	---

Acte exécutoire en application de la loi du 2 mars 1982 modifiée Déposé en Sous-Préfecture le : - 1 AOUT 2022 Affiché le : - 1 AOUT 2022 Notifié le : M. le Maire informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de ROUEN – 53, Avenue Gustave Flaubert – 76000 ROUEN dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'état.	Le Maire, 
---	---